

Tel est le témoignage que nous sommes heureux de recevoir, et ce témoignage corrobore les prévisions que les résultats de la politique d'immigration actuelle pour l'année courante seraient tels, que l'on ne pouvait s'en former une idée juste alors.

Lorsque j'étudie aujourd'hui la position du pays, et que je considère ce qui a été accompli dans les quinze années dont j'ai parlé, je n'éprouve aucune crainte pour l'avenir de la Puissance du Canada. Je crois aussi que, marchant de pair avec le progrès matériel, il se fait, d'un bout du Canada à l'autre, une amélioration dans le ton des discours des hommes publics qui s'efforcent de contrôler les destinées du pays. Je crois que les deux grands partis qui représentent les opinions politiques des habitants de ce pays sont obligés maintenant de reconnaître qu'ils n'occupent plus la petite sphère qu'ils occupaient pendant les années passées, et qu'à mesure que le pays progresse en prospérité matérielle, il doit y avoir une amélioration et un progrès correspondants dans le ton de nos discussions politiques. Je suis d'opinion que le développement du pays produira un tel changement dans les discours de nos hommes publics, que l'on pourra le comparer aux progrès étonnants et gigantesques que nous avons faits aux yeux de l'univers.

On nous a dit que nous devons nous rappeler que l'univers avait les yeux ouverts sur nous—non-seulement sur les ressources que nous possédons, mais sur nos hommes publics, sur nos hommes d'Etat qui façonnent la politique matérielle et intellectuelle de notre pays, non-seulement pour le présent, mais pour le temps à venir.

En parlant de l'avenir du Canada, je ne puis trouver de meilleures paroles que celles dont s'est servi, dans une occasion solennelle, lord Derby, il y a quelques jours, en s'adressant aux agents généraux des différentes colonies de l'Empire britannique, au sujet de l'avenir probable de pays comme le Canada et l'Australie : "Il est difficile, disait-il, de ne pas se laisser emporter dans l'exagération." Je propose avec beaucoup de plaisir l'adresse suivante en réponse au discours du trône :

Que c'est avec beaucoup de plaisir que nous avons reçu les félicitations de Son Excellence au sujet des heureux auspices sous lesquels nous allons commencer les travaux de ce nouveau parlement.

Que nous sommes flattés de voir que Son Excellence exprime l'opinion que le Canada jouit de la paix et de la prospérité, et que toutes ses industries agricoles et manufacturières sont, ainsi que son commerce, dans un état d'activité et de progrès.

Que nous remercions Son Excellence de nous avoir informés qu'à l'exemple de son prédécesseur distingué, Elle a fait, l'an dernier, un voyage de quelque durée à la Colombie britannique, et d'avoir exprimé sa conviction que les grandes ressources naturelles de cette province sont un gage que, sitôt l'achèvement du chemin de fer du Pacifique, sa prospérité recevra une impulsion proportionnée au développement des autres régions, et qu'en attendant, la concession à des colons qui s'y établissent des terres réservées pour aider à la construction du chemin de fer, augmentera l'importance et la richesse de la province.

Que c'est avec satisfaction que nous apprenons que, en traversant les Etats-Unis, Son Excellence a été heureuse d'observer plusieurs indices de bienveillance pour l'Empire dont le Canada forme une partie si importante, et que nous faisons le même vœu que Son Excellence pour que cette bienveillance, que nous savons rendre si entièrement, se maintienne aussi durable qu'elle est naturelle en même temps qu'avantageuse aux intérêts mutuels de ces deux grandes nations.

Que nous partageons l'avis de Son Excellence que l'affluence régulière de colons à Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, l'année dernière, et les assurances reçues qu'une immigration plus nombreuse arrivera pendant la saison prochaine, sont des indices de bon augure pour le développement prochain de ces régions fertiles et salubres.

Que nous comprenons qu'il a été représenté à Son Excellence qu'il est important que les lois relatives à la représentation du peuple en parlement soient amendées, et que les franchises électorales qui existent dans les diverses provinces soient rendues uniformes : et que la mesure qui nous sera soumise à cet effet recevra toute notre considération.

Que nous remercions Son Excellence de nous avoir fait part de l'avis par Elle reçu que le jugement des Lords du comité judiciaire du Conseil privé, rendu au mois de juin dernier, dans la cause en appel de Russell vs. la Reine, tend à établir qu'afin d'empêcher la vente sans restriction des liqueurs enivrantes, et, dans ce but, de régler l'émission des licences de magasins, de buvettes et d'auberges, l'intervention législative du parlement fédéral sera nécessaire ; et que Son Excellence peut être assurée que cette importante affaire sera l'objet de notre sérieuse considération.

Que notre attention sera spécialement donnée à un projet de loi réglant le travail dans les fabriques et assurant protection à l'ouvrier et à sa famille.

Que les projets de loi à l'effet de refondre et amender les lois relatives aux douanes, à la milice et aux terres publiques, que Son Excellence nous dit devoir nous être soumis, seront l'objet de notre considération, ainsi que toutes les mesures qui nous seront présentées concernant le service civil, les actes relatifs au commerce de banque et aux examens des capitaines et seconds des navires qui fréquentent nos eaux intérieures.

Que nous sommes heureux d'apprendre de Son Excellence que le progrès de la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique est sans précédent ; que la circulation est actuellement établie, sur la ligne principale, de la baie du Tonnerre jusqu'à cinquante milles en deçà de la traverse de la Saskatchewan du sud, soit un parcours de plus de mille milles, et qu'on espère fermement que l'on atteindra les Montagnes-Rocheuses dans le cours de la présente année ; que, dans la même période, la section du chemin de fer au nord du lac Supérieur aura fait de notables progrès, et que la voie sera posée sur une grande partie de la ligne adjugée à l'entreprise dans la Colombie britannique.

Que nous partageons la satisfaction exprimée par Son Excellence de ce que le trafic sur le chemin de fer Intercolonial dépasse de beaucoup celui de toute année antérieure, et que la balance en faveur de la ligne indique une augmentation satisfaisante.

Que nous remercions Son Excellence de nous avoir informés que les comptes du dernier exercice financier nous seront soumis, et que nous sommes heureux d'apprendre que, bien que les dépenses imputables sur le compte du capital se soient élevées à plus de sept millions de piastres, le surplus du revenu consolidé, joint au produit des ventes de terres au Nord-Ouest, l'an dernier, a été plus que suffisant pour couvrir ces dépenses, et que la dette claire et nette, à la fin de l'année, y compris l'intérêt payé, était moindre que pour l'exercice précédent.

Que nous examinerons avec soin le budget de l'année prochaine qui nous sera soumis, et qui, nous l'espérons, sera reconnu avoir été préparé avec toute l'économie compatible avec le développement nécessaire des ressources variées de la Confédération.

Qu'en considération du fait que le 1er janvier 1885, l'emprunt considérable fait à 5 pour cent sera échu, le projet de loi qui nous sera soumis autorisant l'émission de débiteures portant un taux d'intérêt n'excédant pas quatre pour cent, pour le rachat de cet emprunt, sera l'objet de notre soigneuse attention.

Que nous reconnaissons avec Son Excellence la grande importance des sujets par Elle mentionnés, et que nous nous efforcerons, par l'attention dont ils seront l'objet de notre part, de justifier toute la confiance que Son Excellence a bien voulu placer dans notre sagesse et dans notre patriotisme.

M. WOOD (Westmoreland) : Je me lève pour appuyer la résolution qui a été si bien proposée par l'honorable député de Picton, et, avec votre permission, je ferai, en l'appuyant, quelques observations sur les sujets qui sont soumis à notre considération par le discours du trône.

Les premiers paragraphes se rapportent à la paix dont nous jouissons, et particulièrement à nos bonnes relations avec la République voisine, relations que j'espère voir se continuer longtemps.

Il est aussi question de la prospérité générale qui règne dans le pays. Pendant les années dernières, la prospérité est revenue, les récoltes ont été abondantes, les fabriques ont eu des demandes toujours croissantes pour leurs produits ; de nouvelles industries ont surgi ; la confiance revenue dans les cercles financiers, et l'activité dans le commerce font un heureux contraste avec la souffrance et l'incertitude des années précédentes. Ce sont des faits qui seront, j'en ai la certitude, reçus universellement avec satisfaction.

Je suppose que l'on jugera hors de propos d'employer le temps de la Chambre, dans le cours de cette session, à discuter longuement la question de savoir jusqu'à quel point ces résultats peuvent être justement attribués à la mise en pratique de cette politique qui donne un surcroît de protection aux industries indigènes, politique que soutient le parti libéral-conservateur et d'après laquelle il s'est engagé à gouverner le pays ; ni même à poser une théorie contraire, tendant à établir que la nature et la Providence se sont montrées prodigues de leurs faveurs envers ce pays, que sa prospérité s'est produite sans le secours et même en dépit de la législation humaine. Ces questions présentent un vif intérêt et sont d'une grande importance publique ; mais je crois que, pour le moment, leur discussion ne produirait pas un grand bien au point de vue pratique, parce que la ligne de conduite que l'administration actuelle a jugé convenable de suivre en dissolvant le Parlement à la fin de sa dernière session et en demandant au peuple, sur cette question, le